

Mission de conseil et de contrôle - CTLE 772

Affaire suivie par : BORIS PLACE

Portable : 06.62.89.95.74

Courriel : boris.place@urssaf.fr

Adresse de correspondance :  
TSA 30023  
93517 MONTREUIL CEDEX

Siren : 802281352

Référence à rappeler : 7909523-L\_OBS-110-UR (1)



**2C 148 365 0920 0**

232279 197 51 1/1 0

892

SAS BASE SECURITE PRIVEE SAS  
EN LA PERSONNE DU REPRESENTANT LEGAL  
31 RUE DE VALENGELIER  
77500 CHELLES



Lettre recommandée avec A.R.

*OBJET DU CONTROLE : Application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes du recouvrement*

CHAMPS SUR MARNE, le 07/02/2025

## **LETTRE D'OBSERVATIONS**

**(Articles L.243-7-1 A, R.243-59 et suivants du code de la Sécurité sociale)**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer les observations consécutives à la vérification de l'application des législations relatives aux cotisations, contributions et taxes obligatoires recouvrées par les organismes du recouvrement – dont les missions sont décrites à l'article L. 213-1 du code de la sécurité sociale - que j'ai effectuée.

Les cotisations de Sécurité sociale dues au titre de l'affiliation au régime général en application des articles L.311-2 et L.311-3 sont assises sur les revenus d'activité tels qu'ils sont pris en compte pour la détermination de l'assiette définie à l'article L.136-1-1, dans les conditions prévues aux articles L.242-1 et suivants du code de Sécurité sociale.

~~La vérification des critères d'éligibilité aux dispositifs d'allègements généraux (L.241-13 du code de la sécurité sociale), d'exonération Lodeom (L.752-3-2 du code de la sécurité sociale) ou d'exonération aide à domicile (L.241-10 III du code de la sécurité sociale), et de la correcte application de leur formule de calcul concerne également les régimes complémentaires de retraite obligatoires.~~

L'assiette des contributions et cotisations dues pour les régimes de l'assurance chômage et de garantie des salaires est déterminée par l'accord prévu à l'article L.5422-20 du code du travail et par l'article L.3253-18 du code du travail. Elle est constituée des rémunérations brutes plafonnées, soit, sauf cas particuliers, de l'ensemble des rémunérations entrant dans l'assiette des cotisations de Sécurité sociale prévues aux articles L.242-1 et suivants du code de Sécurité sociale.

Est exclue de l'assiette de ces contributions la part des rémunérations dépassant quatre fois le plafond du régime d'assurance vieillesse de la Sécurité sociale visé à l'article L.241-3 du code de la Sécurité sociale.

Les contributions d'assurance chômage et cotisations à la garantie des salaires régies par des règles d'assujettissement et de calcul spécifiques n'ont pas été vérifiées et pourront faire l'objet d'un contrôle ultérieur.

Conformément aux dispositions de l'article R.243-59 du code de la Sécurité sociale et si vous le jugez utile, vous pouvez me faire part de vos remarques dans le délai de trente jours par tout moyen donnant date certaine à leur réception. Pour ce faire, vous pouvez vous faire assister par un conseil de votre choix. Je vous informe par ailleurs que ce délai de trente jours peut être porté à soixante jours à votre demande. A défaut de réponse de l'organisme de recouvrement, la prolongation du délai est considérée comme étant acceptée.

**N° SIREN : 802281352**

**Raison sociale : BASE SECURITE PRIVEE SAS  
31 RUE DE VALENGELIER  
77500 - CHELLES**

**Date de la fin du contrôle : 07 février 2025**

### **ETABLISSEMENT CONTROLE**

**Etablissement :**  
31 RUE DE VALENGELIER  
77500 - CHELLES

N° SIRET : 802 281 352 00038  
N° Compte : 117000015493456543

Période contrôlée : du 01/01/2022 au 31/12/2023

### **LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS**

#### Documents sociaux

- Accords et homologation ruptures conventionnelles
- DSN
- Tous documents ou supports permettant de reconstituer les éléments de paie intégrés dans la DSN (bulletins de paie non simplifiés, états/détail des rubriques de paie individualisés, livre de paie détaillé individualisé etc.)

#### Documents comptables et financiers

- Copie du fichier des écritures comptables (FEC) sous forme dématérialisée suivant l'article L.47A du livre des procédures fiscales

#### Documents administratifs et juridiques

- Extrait d'inscription au registre du commerce et/ou au répertoire des métiers
- Statuts et registres des délibérations

### **CONCLUSION**

Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**L'inspecteur du recouvrement**  
agréé et assermenté,  
Boris PLACE

